

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT PORTANT COMPOSITION DE LA
FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (FSSSCT) DU COMITÉ SOCIAL
TERRITORIAL (CST) PLACÉ AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX.**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax ;

VU le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L112-1 et L211-1,

VU le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L.251-5 à L.251-8,

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 18 mai 2022 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 5 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 5 titulaires,

VU le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial en date du 8 décembre 2022,

Vu le courrier de l'UNSA CAGD en date du 10/04/2024 portant désignation d'un membre suite à vacance de siège,

ARRETE

Article 1 : la composition de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (FSSSCT) du Comité social territorial (CST) placé auprès de la communauté d'agglomération du Grand Dax s'établit ainsi :

Représentants de la Communauté d'Agglomération et du CIAS :**Titulaires :**

NOM - PRENOM	FONCTION
Julien DUBOIS	PRESIDENT
Hikmat CHAHINE	VICE PRESIDENT
Guylaine DUTOYA	VICE PRESIDENTE
Christian CARRERE	VICE PRESIDENT
Hervé DARRIGADE	VICE PRESIDENT

Suppléants :

NOM - PRENOM	FONCTION
Guillaume LAUSSU	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Julien BAZUS	VICE PRESIDENT
Sophie IRIGOYEN	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Catherine RABA LAGRASSE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

Représentants du personnel de la Communauté d'Agglomération et du Pays de Pau

Titulaires :

NOM - PRENOM	ORGANISATION SYNDICALE
Aurélié BOUTEILLE	UNSA GRAND DAX
Elodie LEFRANCOIS	UNSA GRAND DAX
Alexandra THOMAS	UNSA GRAND DAX
Roberta TOPLECK	FO GRAND DAX
Josiane DARANCET	FO GRAND DAX

Suppléants :

NOM - PRENOM	ORGANISATION SYNDICALE
Coralie RABA	UNSA GRAND DAX
Stéphane VERGEZ	UNSA GRAND DAX
Benoit LABORDE	UNSA GRAND DAX
Audrey LABROUVE	FO GRAND DAX
Sabine MARTINEZ	FO GRAND DAX

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article 3 : Le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire
après envoi en préfecture
le : 02/05/2024
et publication ou notification
du : 02/05/2024

Fait le 29 avril 2024,

Pour extrait certifié conforme

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS